

Conseil Municipal du 29 octobre 2024 - 20 h 30

Salle communale.

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Le conseil municipal, a été légalement convoqué le 24 octobre 2024, en application du Code Général des Collectivités Territoriales. Il s'est réuni sous la présidence d'André ANDRZEJEWSKI, maire de Padirac, le 29 octobre 2024. Cette réunion du conseil municipal fait suite à la réunion programmée le 22 octobre 2024 qui avait permis l'élection des adjoints au maire à la suite des élections municipales partielles du 13 octobre 2024.

Le même jour, ce 29 octobre 2024, les membres du conseil municipal ont pu assister à la présentation opérée par le SDAIL du projet de sécurisation de la traversée du centre bourg de la commune.

La séance a été ouverte à 20h35.

Étaient présents, conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales relatif au quorum :

ANDRZEJEWSKI André : maire.

LOBRY Alain, LESCALE Cyril : adjoints au Maire.

BARBIE Marie-Elisabeth, DELFAURE Patrick, JANSEN Josina, KOHLMAN Maxime, RICHARD Thierry, RODRIGUEZ Grégory, SALVAN Sabrina : conseillers municipaux.

Était représentée : JOURDANA Marion, adjointe au Maire qui a transmis un pouvoir à BARBIE Marie-Elisabeth.

Votants : 10+1 = 11

Secrétaire de séance : JANSEN Josina a été cooptée à l'unanimité des présents.

A : ORDRE DU JOUR

Aménagement de l'ordre du jour

Le maire a rappelé avoir diffusé le 24 octobre 2024 un ordre du jour qui nécessiterait le rajout, pour cause d'urgence, de 2 items complémentaires suivants :

1. Afin de procéder à l'achèvement de l'opération d'Adressage, il y a lieu de procéder au bornage de la voie communale modifiée dans les années 70 sur les parcelles Madame Oberheiner à Sayssac. Ce projet est validé par le conseil afin de permettre à Madame Oberheiner de mettre en vente sa propriété.
2. Projet d'Abrogation de la délibération du 20 février 2020 de la communauté de communes Cauvaldor instituant ZAD (Zone d'Aménagement Différé). Un projet de motion a été rédigé qui sera débattu par le conseil municipal. Le conseil municipal a pris connaissance du projet de lettre à l'ensemble des délégués qui auront à se prononcer lors de la réunion du conseil communautaire du 4 novembre 2024. Monsieur le maire demandera le rejet de cette résolution est donc le rejet de l'abrogation de la ZAD. Une demande de Rendez-vous avec le président de Cauvaldor Monsieur Jean-claude Fouché sera émise par Monsieur le maire afin de demander des explications sur cette abrogation.

Ces ajouts ont été acceptés et seront délibérés.

Cet ordre du jour, ainsi modifié, a été approuvé sans réserve :

-Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. Désignation des membres des commissions communales.
2. Désignation des délégués communautaires dans les EPCI/syndicats.
3. Désignation d'un délégué titulaire et suppléant du SDAIL.
4. Adressage : fonds de concours Cauvaldor subventions sollicitée par le maire en bonne voie.
5. Rejet de l'abrogation de la ZAD (Zone d'Aménagement Différé) par le conseil communautaire de Cauvaldor.
6. Présentation du RPQS 2023 (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement).
7. Projet de sécurisation de la traversée du centre bourg.
8. Commémoration du 11 novembre 1918.
9. PLUih : zonage des parcelles du lotissement communal.

10. Assainissement collectif : report de la loi NOTRe.

11. Questions diverses.

Approbation du PV de la Réunion du 22 octobre 2024 :

le PV de la Réunion n'étant pas disponible, il sera validé lors d'un prochain conseil municipal. Il y a lieu de signaler que le procès-verbal de vote désignant les adjoints a fait l'objet d'une communication en sous-préfecture de Gourdon.

B : DEBATS

1. Désignation des membres des commissions communales

Rapporteur : Monsieur le Maire.

COMMISSIONS MUNICIPALES	COMPOSITION
Commission économie et finances	<ul style="list-style-type: none"> - Alain LOBRY - Patrick DELFAURE - Cyril LESCALE
Commission d'appel d'offres	<ul style="list-style-type: none"> - Alain LOBRY - Patrick DELFAURE - Cyril LESCALE - Thierry RICHARD - Grégory RODRIGUEZ
Commission travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Alain LOBRY - Patrick DELFAURE - Cyril LESCALE - Thierry RICHARD - Grégory RODRIGUEZ - Marie-Elisabeth BARBIE
Commission urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> - Patrick DELFAURE - Maxime KOHLMAN - Marion JOURDANA - Sabrina SALVAN
Commission de gestion des bâtiments communaux dont la salle communale	<ul style="list-style-type: none"> - Marie-Elisabeth BARBIE - Marion JOURDANA - Patrick DELFAURE (sauf salle communale) - Cyril LESCALE
Commission éclairage public	<ul style="list-style-type: none"> - Thierry RICHARD - Grégory RODRIGUEZ
Commission voirie	<ul style="list-style-type: none"> - Thierry RICHARD - Grégory RODRIGUEZ - Sabrina SALVAN - Patrick DELFAURE
Commission communication / vie sociale / marché estival	<ul style="list-style-type: none"> - Maxime KOHLMAN - Marion JOURDANA - Marie-Elisabeth BARBIE
Commission assainissement	<ul style="list-style-type: none"> - Thierry RICHARD - Alain LOBRY - Patrick DELFAURE

	- Maxime KOHLMAN
Commission en charge des projets / subventions	- Marie-Elisabeth BARBIE - Sabrina SALVAN - Alain LOBRY - Patrick DELFAURE

COMITE CONSULTATIF COMMUNAL	COMPOSITION
Comité consultatif communal adressage	- MALAURIE Marie-Hélène - ORLIAC Marie-José - LOBRY Alain - RICHARD Thierry

Résultat du vote : pour = 11, unanimité

2. Désignation des délégués communautaires dans les EPCI/syndicats

Rapporteur : Monsieur le Maire.

EPCI / SYNDICATS	COMPOSITION
Syndicat Mixte du Limargue et Ségala	Titulaire : ANDRZEJEWSKI André Suppléant : SALVAN Sabrina
Syndicat d'électrification	Titulaire : ANDRZEJEWSKI André Suppléant : SALVAN Sabrina
SIVU scolaire	Titulaire : JOURDANA Marion Suppléant : LOBRY Alain
PNR Causses du Quercy	Titulaire : JANSEN Josina Suppléant : BARBIE Marie-Elisabeth
SYDED compétence assainissement	Titulaire : ANDRZEJEWSKI André Suppléant : LOBRY Alain
Conseiller défense	Titulaire : ANDRZEJEWSKI André Suppléant : LOBRY Alain
Pôle « Eau et environnement » commission du bassin Ouyse et Alzou	Titulaire : JANSEN Josina Suppléant : KOHLMAN Maxime
Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)	Titulaire : LOBRY Alain

Résultat du vote : pour = 11, unanimité

3. Désignation d'un délégué titulaire et suppléant du SDAIL.

Le représentant la commune auprès du SDAIL sera le maire, suppléant Cyril Lescale.

Résultat du vote : pour = 11, unanimité

Transition écologique (Cauvaldor) : Alain Lobry.

4. Adressage : acceptation du fonds de concours Cauvaldor dans le cadre de la demande de subventions sollicitée par le maire pour l'opération de l'adressage de la Commune de Padirac.

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Le maire a rappelé que l'adressage des voies communales a fait l'objet d'intenses activités de la part d'un groupe de 4 personnes constituées en comité consultatif communal.

L'état des prestations réalisées par le groupe de travail permettait de répondre aux termes des obligations réglementaires. Ces prestations seront à examiner lors d'une réunion publique courant le dernier trimestre 2024 ou début 2025 pour permettre à l'assemblée délibérante de la commune, de figer les noms des voies.

Des devis ont été obtenus pour un montant de 20 145,30 euros hors-taxes et sur la base de ceux-ci, le maire a rédigé une demande de subvention auprès de la commission finances de la communauté de communes Cauvaldor. La délibération n°2024-064 en date du 9 juillet 2024 sollicite auprès de la Communauté de Communes CAUVALDOR, un fonds de concours concernant l'opération « Adressage - Numérotage des habitations - Plan de financement ». Cependant, une nouvelle délibération doit être prise afin de réajuster la demande de subvention d'un montant de 6043,59 € pour la commune de Padirac, correspondant à 30 % de participation par la communauté de commune Cauvaldor.

Le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

- Dépenses totales : 20 145,30 € HT
- Autofinancement par la commune de Padirac : 14 101,71 € HT (70 %)
- Fonds de concours validé par la commission finance du 9/10/2024 : 6 043,59 € HT (30 %).

Résultat du vote : pour = 11, unanimité

5. Rejet de l'abrogation de la ZAD (Zone d'Aménagement Différé) par le conseil communautaire de Cauvaldor.

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Monsieur le maire rappelle avoir été rendu destinataire d'un courrier de la présidence de la communauté de communes Cauvaldor en date du 19 septembre 2024 qui a fait l'objet d'une diffusion aux membres du conseil municipal. Ce courrier sollicitait un avis de la commune en vue de l'abrogation de la ZAD instaurée par délibération 24-02-2020-124 du conseil communautaire de Cauvaldor. Aucune réponse n'a été fournie immédiatement car des élections partielles ont été programmées le 13 octobre 2024 par la sous-préfecture de Gourdon, en résultat de la démission groupée de 6 membres du conseil municipal en date du 5 août 2024. Dès que le conseil municipal a été reconstitué, une information été diffusée pour présenter les tenants et le sens de la délibération proposée par le président de Cauvaldor. Une proposition de motion a été rédigée et débattue en séance par les membres du conseil municipal. Ils ont décidé de la diffuser à l'ensemble des délégués de la communauté de communes Cauvaldor.

La totalité des membres du conseil municipal a donc décidé de mandater le maire pour porter la mention à la connaissance des délégués de la communauté de communes Cauvaldor et intervenir lors de la séance du 4 novembre 2024 pour s'opposer à l'abrogation proposée par la présidence de Cauvaldor

Résultat du vote : pour = 11, unanimité

6. Approbation du RPQS assainissement

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Le rapport de présentation du RPQS n'ayant pas été diffusé à la totalité des membres de la commission qui s'est constituée le 22 octobre 2024, ce point de l'ordre du jour a été ajourné et fera l'objet d'une approbation lors d'un prochain conseil municipal, la décision devant intervenir pour le 30 décembre 2024.

Patrick DELFAURE demande s'il y est possible de revenir sur l'engagement de la commune à déléguer la gestion de l'assainissement communal au SMLS car cela risque d'induire une hausse des tarifs pour les habitants de la commune dans un avenir proche. Ne vaudrait-il pas mieux gérer les dépenses liées à l'entretien et aux travaux d'amélioration avec le budget de la commune ? Monsieur le maire va instruire le dossier en prenant contact avec le SMLS sachant que ce syndicat a d'ores et déjà accepté le transfert de compétence assainissement délégué par la commune et du 1^{er} janvier 2025.

7. Projet de sécurisation de la traversée du centre bourg de Padirac

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Dans le cadre de l'élaboration de ce projet, le rapport de présentation établi par le SDAIL a été diffusé par le maire à l'ensemble des membres du conseil municipal.

De plus, sur proposition du maire, la chargée de mission au SDAIL est intervenue au préalable de la réunion du conseil municipal pour présenter les solutions susceptibles d'être retenues pour améliorer la sécurité principalement des piétons dans la voie routière de traversée de la commune de Padirac.

Les solutions ont été débattues par l'ensemble des conseillers. La commission urbanisme sera en charge de fournir un avis éclairé en vue d'une suite à réserver à ce projet.

8. Commémoration du 11 novembre 1918

la commission constituée par Sabrina SALVAN et Marie-Élisabeth BARBIE se chargera mettre en place un vin d'honneur à la salle communale et de faire passer l'annonce dans les boîtes aux lettres.

9. PLUih : zonage des parcelles du lotissement communal.

La commission Urbanisme va se réunir ce jeudi 31 octobre à 19h à la mairie afin de demander la reclassification de la parcelle acquise par la commune à des fins de création d'un lotissement. Ce projet sera ensuite présenté lors du prochain conseil municipal afin d'être validé. Un nouveau conseil pourrait être convoqué dans une semaine au vu de l'urgence de ce dossier.

10. Assainissement collectif : report de la loi NOTRe.

Le premier ministre a fait état devant le Sénat, le 9 octobre 2024 d'un possible report voire de la suppression de l'obligation de transfert des compétences Eau et Assainissement en 2026. Le texte qui a été voté par le Sénat le 17 octobre 2024 doit cependant être revu par l'Assemblée nationale ainsi que par le gouvernement qui proposera probablement ses propres amendements. Il est donc trop tôt pour prétendre qu'il n'y aura pas obligation de transfert pour les collectivités qui ont d'ores et déjà délibéré et transféré ces compétences. C'est le cas de Padirac dont l'acceptation du transfert par Le SYNDICAT MIXTE LIMARGUE SEGALA a déjà été validée par ce syndicat. Par contre, il n'y a pas encore eu de solde et apurement des comptes.

11. Questions diverses.

BARBIER Marie-Elisabeth se propose de diffuser un petit journal, éventuellement trimestriel ? Elle propose également de changer un peu la décoration de Noël du village et d'aller voir à Lissac et Mouret un magasin spécialisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h40.

Pour extrait conforme

PADIRAC, le 29 octobre 2024

Le maire,

ANDRZEJEWSKI André

La secrétaire de séance

JANSEN Josina



